



Département de l'Eure  
Arrondissement des ANDELYS  
Canton de LOUVIERS - NORD  
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 5 DU 15/10/2025– DB05

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 10 octobre 2025

Date d'affichage : le 10 octobre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Dont pouvoir (s) : 0

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE QUINZE OCTOBRE A 20 HEURES 28, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.**

**ETAIENT PRÉSENTS :** MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, SANDRA LEBOURGEOIS, CELINE RECHER, JEAN-LUC ENJALBERT, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, FRANCINE DESABAYE, CHANTAL QUERNIARD, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ.

**POUVOIRS DE :** /

**ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S :** FRANÇOISE COHAN, , ELODIE DESABAYE

**FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE:** JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN » AUPRES DE  
L'AGGLOMERATION SEINE- EURE : VEGETALISATION DES COURS DES DEUX ECOLES  
MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

**Réussir la végétalisation des cours d'école pour contribuer à la résilience de notre  
commune**

Madame la Maire rappelle, que dans le contexte actuel lié au dérèglement climatique et ses conséquences (canicules plus longues, plus fréquentes et plus intenses notamment), la végétalisation des cours d'écoles a un impact favorable en créant de l'ombrage, en diminuant le stockage de chaleur, et également en améliorant le stockage des eaux pluviales dans les sols. En termes d'usage, les principaux co-bénéfices observés sont :

- L'inclusivité, l'accessibilité de la cour d'école, la diversification des usages (nouveaux jeux, lieux calmes..) ;
- Des perspectives pédagogiques enrichies en expérimentant l'école du dehors et en sensibilisant les élèves à la biodiversité ;
- Les impacts sur les enfants en termes de concentration et sociabilisation, de stress et conflits diminués.

Dans ces conditions, plusieurs projets ont été construits avec des prestataires, en concertation avec les enseignants et le personnel communal autour de la plantation d'essences d'arbres sélectionnés pour leur robustesse et le caractère peu allergisant.

C'est autour du fruit de ce travail que Madame la maire propose d'examiner et de décider des aménagements réalisables, compte tenu des moyens disponibles.

**Société 1 : SARL LEMIRE FLEURS**

Type de prestation : fourniture/installation 7 arbres fruitiers et 2 platanes + treillis + tuteurs + évacuation déchets

Total investissement : 1712.73 € HT soit 1934.00 TTC

**FDC DROIT COMMUN SOLLICITE 856.36 HT**

Reste à charge de la commune : 50% soit : 856.37 HT



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le projet présenté par Madame la Maire,
- D'autoriser Madame la Maire à demander les fonds de concours droit commun auprès de l'agglomération Seine-Eure,
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun.
- De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :